

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 9 décembre 2019

#Chiffre

Le chiffre : 24,8 millions d'euros investis au 3^{ème} trimestre 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets en faveur de l'eau

[Focus : 1,12 M€ d'aide à la solidarité internationale]

Au 3^{ème} trimestre 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **460 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle leur a accordé **24,8 millions d'euros** d'aides financières, soutenant la dynamique de l'économie locale.

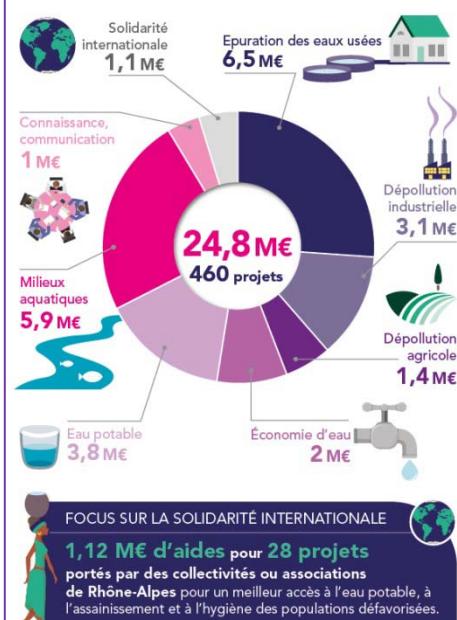
Par ailleurs, **l'agence de l'eau renforce sa politique partenariale avec les collectivités** en signant des contrats pluri-annuels et pluri-thématiques pour mieux cibler les actions au regard des priorités du 11^e programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » et des enjeux locaux.

Les chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes au 3^{ème} trimestre 2019

- 41 % des aides (10,3 M€)** sont attribués pour améliorer **l'assainissement et l'alimentation en eau potable** des collectivités, avec :
 - 6,5 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées, dont 2 M€ pour leur traitement et 4,5 M€ pour mieux gérer leur collecte, notamment par temps de pluie (2,9 M€),
 - 3,8 M€ pour l'eau potable, dont 2,5 M€ dédiés à la mise à niveau des infrastructures des collectivités rurales.
- 24 % des aides (5,9 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 2,8 M€ pour la renaturation des cours d'eau, 1,8 M€ pour l'animation territoriale et 0,8 M€ pour la préservation des zones humides.
- 13 % des aides (3,1 M€)** vont à la **réduction des pollutions d'origine industrielle** (micropolluants et toxiques).
- 8 % des aides (2 M€)** sont consacrés à une **meilleure gestion quantitative de l'eau**, avec notamment la suppression des fuites sur les réseaux d'eau potable et l'amélioration des rendements en irrigation agricole (1,2 M€).

24,8 MILLIONS D'EUROS INVESTIS pour l'eau en Auvergne-Rhône-Alpes 3^{ème} trimestre 2019

Source : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



FOCUS SUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

1,12 M€ d'aides pour **28 projets** portés par des collectivités ou associations de Rhône-Alpes pour un meilleur accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène des populations défavorisées.

1% DU BUDGET DE L'AGENCE DE L'EAU est mobilisé pour la solidarité internationale (loi Oudin-Santini de 2005)

> Au cours du programme Sauvons l'eau 2013-2018, **459 projets solidaires** menés dans **51 pays** pour **81,3 M€**, dont **27,5 M€** d'aides de l'agence de l'eau.

Source : Agence de l'eau

Politique partenariale renforcée

Au 3^{ème} trimestre, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de **3** collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant total pluriannuel d'aides de **10,6 M€**, pour :

- **le contrat du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche** (SEBA - 86 communes – 75 000 habitants permanents), qui concerne la gestion de la ressource en eau et surtout le rattrapage structurel des services d'eau et d'assainissement des communes pour lesquelles le SEBA dispose de ces compétences et classées en zone de revitalisation rurale : **4,7 M€ d'aides** (2019 – 2021) ;
- **le contrat d'agglomération Haut Bugey Agglomération** (42 communes autour d'Oyonnax jusqu'au plateau d'Hauteville – 64 000 habitants), qui porte sur la structuration, l'amélioration des performances et la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et qui inclut une opération collective avec les industriels pour réduire les rejets toxiques dispersés : **4,3 M€ d'aides** (2019 – 2022) ;
- **le contrat Cance et affluents directs du Rhône**, porté par le Syndicat des Trois Rivières (59 communes – 77 200 habitants), qui prévoit de restaurer et préserver le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et l'équilibre quantitatif de la ressource en eau : **1,6 M€ d'aides** (2019 – 2022).

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

ARDECHE Gestion concertée de la ressource en eau et actions en matière d'usages agricoles

La quasi-totalité du département de l'Ardèche est classée en territoire prioritaire, dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône-Méditerranée, en matière de déficit quantitatif des ressources en eau. Les études menées jusqu'alors ont conduit à la définition de quatre Zones de Répartitions des Eaux (ZRE) et à la mise en place de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE).

La Chambre d'agriculture du département de l'Ardèche, l'Etat et l'agence de l'eau ont signé un accord-cadre visant à organiser une gestion concertée de l'eau et à conduire des actions concernant les usages agricoles, afin de diminuer les pressions sur les ressources naturelles et de pérenniser l'agriculture au sein du département de l'Ardèche. La Chambre d'agriculture s'engage à assurer la mission d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), sur le bassin versant du Doux dans un premier temps, et à terme probablement sur l'ensemble des ZRE du département. Cet accord-cadre ne comporte pas d'engagement financier ferme. Néanmoins, la Chambre d'agriculture bénéficiera de l'accompagnement de l'agence prévu par son 11^{ème} programme d'intervention pour l'établissement d'un OUGC, avec un taux d'aide maximum de 70%.

ARDECHE Renouvellement de canalisations d'eau potable sur les communes de Montréal, Ruoms et St Alban d'Auriolles

Le Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche (SEBA) améliore les performances des réseaux d'eau potable des communes qui lui ont délégué cette compétence, soit 44 sur les 86 de son périmètre. Il renouvelle environ 8 kilomètres de conduites sur Montréal, Ruoms et St Alban d'Auriolles. Pour cette opération, inscrite au contrat établi avec le SEBA, et comprenant notamment le rattrapage structurel des infrastructures d'eau et d'assainissement des communes classées en zone de revitalisation rurale sur le périmètre du syndicat, l'agence de l'eau attribue **une subvention de 773 549 €**, soit 50% du coût des travaux.

DRÔME Un traitement biologique pour sécuriser les rejets de l'entreprise Délifruits

Refresco France devance la mise aux normes, prochainement exigée par la réglementation européenne sur les émissions industrielles (IED), de son usine de production de jus de fruit « Délifruits » à Margès (26). L'entreprise va mettre en place un traitement poussé, susceptible de réduire suffisamment les niveaux polluants de ses rejets, non seulement pour améliorer la qualité des épandages agricoles, filière d'évacuation actuelle de ses sous-produits, mais également pour envisager désormais un rejet direct, respectueux des futures normes IED, dans la rivière Herbasse, affluent de l'Isère. Pour la réalisation d'un méthaniseur, suivi d'un bassin d'aération biologique, ouvrages qui permettront d'atteindre les objectifs épuratoires et environnementaux visés et de sécuriser le traitement des effluents de l'usine « Délifruits », en cas d'insuffisance et de défaillance de la filière épandage, l'entreprise Refresco reçoit une **aide de**

l'agence de l'eau de 1,8 M€.

SAVOIE Une nouvelle station d'épuration intercommunale à St Genis les Villages

Le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA), qui gère l'assainissement de 19 communes iséroises et savoyardes, va construire une nouvelle station d'épuration intercommunale d'une capacité de 3 800 équivalents-habitants. Cet ouvrage traitera les eaux usées de la commune de St Genis les Villages, d'un secteur de Champagneux et de la partie nord de Belmont-Tramontet et permettra de supprimer les stations existantes de St Genis les Villages, non performantes et celle de Belmont-Tramontet, vieillissante et parfois responsable de rejets directs sans traitement au milieu. Les eaux épurées de la nouvelle station rejoindront le Rhône, ce qui supprimera le rejet de l'ancienne lagune de St Genis les Villages, situé en pleine Réserve Naturelle Nationale du Haut Rhône, et qui dégrade la qualité du Guiers aval. Cette opération est inscrite dans le schéma directeur d'assainissement du syndicat et est intégrée au contrat de rivière Guiers Aiguebelette (2012-2019). Pour la création de la nouvelle station d'épuration, d'un bassin d'orage de 500 m³, qui permettra le stockage temporaire des effluents lors des pluies, des collecteurs de liaison depuis les anciens ouvrages jusqu'à la station intercommunale et de la conduite de rejet au Rhône, le syndicat reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 916 100 €**.

SOLIDARITE INTERNATIONALE Soutien aux populations marocaines pour l'accès à l'eau et à l'assainissement

Le Syndicat des eaux de la région d'Ambérieu en Bugey (01) finance un réseau de distribution d'eau potable et la construction de toilettes collectives pour les villages de Azbdar et de Taouzi au Maroc. Pour chacun des douars, la structuration d'une association d'usagers permettra d'assurer le relevé des consommations, la tarification ainsi que le recouvrement des coûts du service de l'eau. Le programme prévoit également l'entretien et la maintenance durable des équipements. Ce projet, dont la mise en œuvre sera assurée par Eau Soleil Rhône-Alpes, reçoit une **aide de 38 400 euros** de l'agence de l'eau pour un montant total de travaux de 71 150 euros.

FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, AU 3EME TRIMESTRE 2019

Au cours du 3^{ème} trimestre 2019, l'agence de l'eau a attribué **1,12 millions d'euros d'aides** pour **28 projets portés par des collectivités de Rhône-Alpes** pour améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène des populations défavorisées.

L'action de l'agence de l'eau s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Elle est fondée sur la loi **Oudin-Santini** du 9 février 2005 qui permet aux agences de l'eau, au même titre que les collectivités territoriales, de consacrer **jusqu'à 1 % de leurs recettes** à des actions de coopération et de solidarité internationale.

L'agence mobilise depuis plus de 10 ans des moyens humains et financiers, en collaboration avec les acteurs de coopération et de solidarité internationale des bassins. Elle est l'agence référente, au nom des 6 agences de l'eau, pour les actions menées avec les Etats riverains de la Méditerranée et Madagascar.

Lors de son dernier programme Sauvons l'eau 2013-2018, l'agence de l'eau a financé 459 projets solidaires dans 51 pays, soit 27,5 M€ d'aides.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélevent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les

systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie Bonnamour • 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com